

Devenez adhérent
mutualiste



Campagne 2024

Section équine :

Surveillance et prévention des
risques sanitaires

Les professionnels du GDMA et votre cabinet vétérinaire vous proposent une solution simple, de proximité en respectant les contraintes réglementaires

Cotisation Annuelle 2024

→ Adhésion :

- Forfait élevage : 20€
- Cotisation/équidé Adulte : 8€
- Option équarrissage : 8€/équidé

→ Cotisation uniquement équarrissage : 12€



À votre écoute

Lucie Bigot
02-35-60-61-60 - lucie.bigot@gdma76.fr

Pour adhérer

Retourner le bulletin d'adhésion par mail
ou par courrier

C.S. 80516 - 313 rue des Champs - 76235 Bois-Guillaume Cedex
Téléphone : 02-35-60-61-60 - Email : info@gdma76.fr

Qui sommes-nous ?

1 Le GDMA de Seine-Maritime, fondé en 1955, regroupe 99% des éleveurs bovins du département. En tant qu'organisme à vocation sanitaire reconnu par l'État, il organise la lutte et la prévention contre les maladies contagieuses en élevage.

La section équine du GDMA propose aux détenteurs d'équidés son expérience de la mutualisation technique et financière au service de la santé des chevaux.

2

Notre vocation :
Lutter contre les maladies transmissibles des animaux par une approche collective en collaboration avec les vétérinaires et les éleveurs.

3

- Nos actions :**
- Dépistage
 - Prévention
 - Formation

Pourquoi adhérer à la section équine ?

Premières actions :



Mutualisation des frais d'équarrissage

Prise en charge totale plafonnée (tarif disponible sur www.atm-equides-angee.fr) pour la Seine Maritime, à condition d'inscrire avec le N° SIRE **TOUS** ses équidés nés avant le 31/12/2023.



Attention une carence de 1 an est mise en place pour les chevaux de plus de 20 ans. (1 an d'inscription avant la prise en charge éventuelle).

Sur demande la déclaration en ligne peut être effectuée directement par le GDMA.

Prise en charge : 100%

Les détenteurs de chevaux peuvent adhérer à la section équine uniquement pour opter à cette mutualisation.



Formations sur le thème du sanitaire équin

Proposées par les GDS de Normandie.



Recherche de cause d'avortement (jusqu'à 48h après la naissance)

- **Prélèvements** : avorton, placenta et sang de la jument avortée (acheminement au laboratoire départemental du 76 par le vétérinaire ou par l'éleveur).
- **Analyses et examens complémentaires** : autopsie du poulain, virologie, bactériologie, parasitologie.

Prise en charge : 50%



Dépistage de vos reproducteurs

Artérite virale - Anémie infectieuse - Métrite contagieuse.

Prise en charge : 50%

Les adhérents ont accès aux services de lutte contre les nuisibles et l'élimination des déchets de soins.



D'autres actions sont envisageables.

